

N° 037/2023

Mis en ligne le 24 FEV. 2023

**ARRETE MODIFIANT LA COMPOSITION
DU COMITE COMMUNAL FEUX DE FORÊT de CADENET**

Le Maire de CADENET,

- VU**, l'article L 2211.1 (modifié par l'ordonnance n° 2012-351 du 12 mars 2012) et L 2212.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU, l'ordonnance n° 2012-92 du 26 janvier 2012 relative à la partie législative du Code Forestier,
VU, le nouveau Code Forestier et notamment les articles L 131 à L 135, L 161 à L 163, R 131 et R 163,
VU, la loi n° 66-505 du 12 juillet 1966 et du décret n° 68-621 du 19 juillet 1968 pris en application de cette loi,
VU, la circulaire du Ministère de l'Intérieur n° 84-110 du 16 avril 1984 relative au développement des Comités Communaux des feux de Forêt,
VU, le décret n° 2002-679 du 29 avril 2002 relatif à la défense et à la lutte contre l'incendie,
VU, la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,
VU, l'arrêté préfectoral n° 2012-363-0008 du 28 décembre 2012 délimitant les massifs forestiers,
VU, l'arrêté préfectoral n° 2013-030-0006 du 30 janvier 2013 réglementant l'emploi du feu,
VU, les arrêtés préfectoraux n° 2013-04-0002 du 18 février 2013 et n° 2013-056-0009 du 25 février 2013 relatifs au débroussaillage légal autour des habitations et des linéaires,
VU, l'arrêté préfectoral n° 2013-049-0003 du 18 février 2013 réglementant l'accès et la circulation dans les massifs forestiers du département de Vaucluse,
VU, la circulaire préfectorale du 29 août 1972 relative à la création des Comités Communaux des Feux de Forêt dans le Vaucluse,
VU, la délibération du 8 avril 2014 nommant des élus en tant que membres du Comité Communal Feux de Forêt,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre en compte les modifications qui sont intervenues dans la composition de ce comité, notamment en intégrant plusieurs demandes de personnes souhaitant venir renforcer la composition du Comité Communal Feux de Forêt de la commune de CADENET.

ARRÊTE

Article 1 : Le Comité Communal des Feux de Forêt est composé comme suit :

Président : Monsieur Jean-Marc BRABANT, Maire (Tél 06 12 55 87 41)

Responsables : M. BOISGARD Joël (tél 06 98 96 21 60 – mail : jo.boisgard@wanadoo.fr)

Nom	Prénom	Téléphone	Portable	Mail
AUDUBERT	Fabienne		06 34 37 76 86	audubert.fabienne@sfr.fr
AYADI	Fouad		06 66 45 06 34	jardinluberon@hotmail.fr
BOISGARD	André		06 98 96 21 60	jo.boisgard@wanadoo.fr
BOISGARD	Paul	04 90 68 22 11	06 51 36 77 86	
COZ	Eric	04 90 09 92 40	07 81 84 58 71	eric.coz84@gmail.com
DAVID	Alexandre	04 90 68 11 91	06 03 28 39 21	alexroyere@gmail.com
FALLEN	Danièle		06 21 50 55 46	daniele.cadenet@orange.fr
FAUVERT	Isabelle	04 90 68 11 24	06 23 46 14 40	
HERNANDEZ	José		06 60 29 00 60	

Nom	Prénom	Téléphone	Portable	Mail
LAVAL	Alain		06 95 39 61 08	christellelaval@hotmail.com
LOUBERE	Jérôme		06 18 70 97 63	jeromeloubere@yahoo.fr
MANGANARO	Marcello	04 90 68 10 76	06 75 19 88 29	marcello.manganaro@gmail.com
MOTTE	Olivier		06 70 60 36 85	oliviermotte@gmail.com
PUGGIONI	Ange		06 24 13 32 92	puggioni.ange@orange.fr
ROUSSEL	Gérard	04 90 68 09 67	06 27 22 01 74	gerard.rousseau13@wanadoo.fr
ROUSSEL	Joseph	04 90 68 17 65	07 69 47 56 37	
RUIZ	Manuel	04 90 08 56 24	07 85 60 88 53	mumutrinite@gmail.com
SAVOURNIN	Georges		06 64 25 03 96	
SEVE	Luc	04 90 08 50 54	06 81 74 74 22	luc.seve@equalog.fr
VETTORELLO	Robert		06 29 23 64 38	robert.vetorello@neuf.fr

Article 2 : Le présent arrêté annule l'arrêté municipal du 10 mai 2022.

Article 3 : Madame le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à :

- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Cadenet,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cadenet,
- Monsieur le Directeur Départemental du Territoire,
- L'Association Départementale des Comités Communaux des Feux de Forêt de Vaucluse – 3511, route des Vignères 84250 LE THOR,
- L'Assureur de la Commune.

A Cadenet, le 23 février 2023

Le Maire,
Jean-Marc BRABANT

